



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 9 octobre 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Arrêté définissant les conditions de retrait d'autorisation concernant l'activité d'observation des mammifères marins 2
- Subventions en faveur d'associations et d'établissements publics 3
- Subventions aux associations de jeunesse, associations artisanales, fédérations artisanales, comité artisanal et de fédérations sportives 4



Arrêté définissant les conditions de retrait d'autorisation concernant l'activité d'observation des mammifères marins

La Polynésie française abrite régulièrement des populations importantes de mammifères marins. Les baleines à bosse en particulier, *parāoa tuapu'u*, viennent chaque année dans les eaux polynésiennes, pour se reproduire, mettre bas et se reposer.

Ces espèces emblématiques jouent un rôle crucial dans l'équilibre écologique des écosystèmes polynésiens, elles revêtent une dimension culturelle forte dans la région Pacifique et participent désormais au développement économique de notre Pays.

Pour ces raisons, le Pays a choisi de créer un sanctuaire pour la protection et la sauvegarde des baleines et des autres mammifères marins.

Dans ce cadre, afin de concilier les enjeux culturels, environnementaux, scientifiques et économiques, l'approche des baleines fait depuis 2002 l'objet d'une réglementation adaptée, intégrée dans le code de l'environnement en 2017 et 2018.

Cette réglementation a toutefois été adoptée dans un contexte où la pression anthropique était inférieure à celle connue aujourd'hui. En effet, il est constaté une forte augmentation des interactions entre les mammifères marins et l'Homme découlant notamment de la multiplication des prestataires touristiques proposant l'approche des baleines.

Plusieurs études scientifiques ont par ailleurs démontré que les règles en vigueur n'étaient pas suffisantes pour garantir l'absence d'atteintes à la protection des mammifères marins.

Un arrêté pris en conseil des ministres a ainsi été adopté en avril 2024 pour fixer des règles plus protectrices et adaptées à la volonté du législateur polynésien, qui a entendu empêcher tout comportement de nature à nuire aux chances de survie et au bien-être des baleines.

Malgré ces avancées réglementaires, il est apparu que quelques lacunes subsistaient dans la réglementation, notamment afin de mieux contrôler l'exercice de l'activité professionnelle d'observation des baleines.

L'arrêté adopté par le conseil des ministres vient ainsi définir une procédure de suspension et de retrait des autorisations octroyées aux prestataires qui ne respectent pas les règles d'approche et de sécurité fixées pour l'observation des baleines. Ces derniers pourront par la suite être sanctionnés s'ils persistent à enfreindre la réglementation.

L'arrêté fixe par ailleurs les modalités de délivrance de la certification exigée par la réglementation. Pourront ainsi être certifiées en vue d'obtenir l'autorisation d'approche des baleines les personnes présentant des titres ou diplômes en rapport avec cette activité, disposant d'une expérience professionnelle pertinente de 3 ans ou qui réussiront un examen.



Ces conditions permettront de davantage encadrer la profession et de mieux protéger les mammifères marins.

Subventions en faveur d'associations et d'établissements publics

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement en investissement, en faveur d'associations et d'établissements publics, d'un montant total de **100 645 625 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

Associations/ Établissements publics	Subventions	Montants
Association du Caméléon	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour la prise en charge des frais liés à l'encadrement des adolescents, dans le cadre du projet "Passeport culture" 2024	480 000
Association Te re-nui-here	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financier l'acquisition de costumes et autres confections artisanales dans le cadre d'un voyage culturel en NZ 2025	300 000
Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des îles	Attribution d'une subvention d'investissement pour financer les études de la seconde phase de réhabilitation du musée et de la mise en place d'un café	58 265 625
Te Fare Tauhiti Nui -Maison de la culture	Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'acquisition de divers matériels pour la régie technique	47 000 000
TOTAL		100 645 625 F CFP



Subventions aux associations de jeunesse, associations artisanales, fédérations artisanales, comité artisanal et de fédérations sportives

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement et en investissement, en faveur d'associations de jeunesse, associations artisanales, fédérations artisanales, comité artisanal et de fédérations sportives, d'un montant total de **9 803 000 F CFP**.

Les subventions en fonctionnement et en investissement ont été réparties comme suit :

En fonctionnement pour un montant total de **9 523 000 F CFP** :

Au titre de la jeunesse pour le financement de l'organisation d'un programme de réintégration scolaire pour les jeunes décrocheurs intitulé « Ohipa Maitai Junior » en faveur de l'Association Face Polynésie française pour un montant de **700 000 F CFP**

Au titre de l'artisanat répartis comme suit :

Associations/Comité/ Fédérations	Subventions	Montants
Association Pito Pito	Pour l'organisation de la 10ème édition de la Tahiti Fashion Week 2024 du 23 au 25 octobre 2024 à l'Hôtel Intercontinental Resort	1 000 000
Fédération Vahine Vaero Rimatara	Pour l'organisation de concours de tressage et de formations de Tapa qui s'est déroulé du 23 au 27 septembre 2024 dans la salle artisanale de Rimatara	1 000 000
Comité Artisanal de Tuamotu Gambier – Te Mata Keinanga	Pour l'organisation du 9ème salon des Tuamotu-Gambier et de formations à Raroia du 14 au 28 novembre 2024 dans le Hall de l'Assemblée de la Polynésie française	2 693 000
Comité Organisateur des Expositions Artisanales des Iles Australes (COEAA)	Pour l'organisation du 21ème salon des Australes du 28 octobre au 10 novembre 2024 dans le Hall de l'Assemblée de la Polynésie française	4 130 000
TOTAL		8 823 000 F CFP

En investissement au titre du sport pour l'acquisition de matériel informatique en faveur de la *Fédération des Sports et Jeux traditionnels* « Amuitahiraa Tu'aro Maohi » pour un montant de **280 000 F CFP**.



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

SERVICE DE LA COMMUNICATION
